

REUNION VBL-AWBB ayant pour objet la création de la Fondation PROMBAS

Le 22.06.15 – 17h Fédération Bruxelles

Présents: A. Welvaarts, J-P Delchef, L. Lopez, P.Deleye,

Excusés: K. Umans, P. Flament

1. **Nomination des administrateurs:** la VBL et l'AWBB informent les membres qu'ils nommeront en tant qu'administrateurs de PromBas suite à la réunion de la Fondation et ceci conformément aux statuts de PromBas. De ce fait, MM. A. Welvaarts, P.Deleye et K.Umans sont proposés par le CDA de la VBL en tant qu'administrateurs de la Fondation. Le CDA de l'AWBB propose MM; J-P Delchef, L. Lopez et P. Flament en tant qu'administrateurs de PromBas.

2. Attribution des mandats au sein du CDA:

La VBL et l'AWBB proposent que les mandats suivants soient attribués par la fondation après la création de PromBas :

Président: Mr A. Welvaarts, jusqu'au 30/06/2018

Vice-président: Mr J-P Delchef, jusqu'au 30/06/2018

Secrétaire: Mr K. Umans, jusqu'au 01/01/2016

Trésorier général: Mr J-P Delchef, jusqu'au 30/06/2018

Membres: L. Lopez, P.Flament et P.Deleye

Les fondateurs proposent également ,en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal des réunions, que le projet de rapport de réunion du CDA soit envoyé aux administrateurs endéans les 15 jours suivant la réunion.

3. Calendrier réunions CDA PromBas

La VBL et l'AWBB proposent le planning suivant : 31/8, 21/9, 02/11, et 21/12, à confirmer à l'occasion de la réunion du 31/8. En cas de nécessité, des réunions complémentaires peuvent être organisées.

4. Instauration de groupes de travail et départements

a. Département

Compétition:

Président:

P.

Deleye

Membres: P. Flament, F. Michiels, B.Scherpereel, G.Bormans en G. Balcaen. Etant donné que Mr. Bormans remplira la fonction de secrétaire, Mr. Delchef tient à ce que toute correspondance sortante soit approuvée a priori, par le président, également en ce qui concerne la traduction.

b. Département Arbitrage:

La proposition de la composition VBL-AWBB est à l'étude

c. Département Licences:

La proposition de la composition VBL-AWBB est à l'étude

d. Département Conseils juridiques:

La VBL et l'AWBB considèrent que PromBas devrait viser un contingent de 12 juges, 6 F et 6 N. La direction en serait assurée par 2 coordinateurs juridiques, 1 F et 1 N. La nomination des coordinateurs et des juges par le CDA devra se faire le plus rapidement possible après la création de PromBas. Sauf si la réglementation de PromBas le prévoit autrement, le fonctionnement et les procédures se dérouleront de la même manière qu'à la FRBB et ce jusqu'à nouvel ordre.

Publication des jugements par les conseils: la VBL et l'AWBB considèrent que celle-ci doit avoir lieu dans un environnement protégé qui respecte la vie privée comme le prévoit la loi. Par ailleurs, la consultation par des personnes légitimes, ne serait possible que par l'utilisation d'un mot de passe.

5. Publication directives, règlements, rapports, etc...

Jusqu'à nouvel ordre, les publications se feront dans une rubrique ouverte à cet effet sur les sites Internet VBL et AWBB. L'information doit être publiée simultanément sur les deux sites et doit être identique. Les secrétaires-généraux de la VBL et de l'AWBB sont priés de veiller à la coordination.

En ce qui concerne l'élaboration du carnet de compétition et de ses annexes, il est stipulé que le texte de base est le texte néerlandais.

6. Publication coordonnées des clubs

Doit encore avoir lieu pour les clubs de l'AWBB de sorte que leur secrétaire soit reconnu par le système WisseQ. D'autre part, l'AWBB doit encore développer et mettre au point la procédure pour l'introduction des résultats de matches.

7. Convention entre les clubs et la Fondation PromBas

Mr Welvaarts réalisera le projet de texte. Après finalisation, celui-ci sera envoyé aux clubs et ceux-ci devront réagir dans les délais qui auront été établis. Le secrétaire doit veiller au bon enregistrement des données.

8. Comptabilité

La Fondation PromBas ouvrira un compte à vue chez BNP Paribas Fortis (action Mr Delchef après la création de PromBas). MM. Delchef et Welvaarts seront les délégués. Mr Delchef veillera à ce que la comptabilité soit effectuée, éventuellement par quelqu'un de l'AWBB ou en tous cas, au sein de la Fondation. Les coûts et dépenses de PromBas seront facturés pour 50% à la VBL et 50% à l'AWBB. Ad hoc (décision CDA) il peut être dévié de cette clé de répartition uniquement dans le cas d'une majorité au sein du CDA.

9. Relations externes

PromBas communiquera de façon transparente avec la FRBB et la BLB via le CDA de la FRBB. En ce qui concerne plus spécifiquement l'arbitrage, un instrument de coordination sera cherché en collaboration avec la BLB, e a. dans le contexte du NDR.

10. Comptes E-mail

Ils sont créés pour les membres de PromBas. Toutefois, l'application doit encore être testée leur mention dans le carnet de compétition doit encore se faire.

A. Welvaarts
Rapporteur

Texte de base: Néerlandais